

### Ajournement

Lonetree et à l'usine de filtration au coût de 1.9 million; l'élimination du sable au Canal Velva, au coût de 9 millions; le revêtement des parois du tronçon canadien du Canal Velva, au coût additionnel de 14 million. Il faudra en outre prévoir une autre installation d'approvisionnement en eau potable pour la ville de Souris, au coût de 1.5 million. Et comme je l'ai dit précédemment, il en coûtera 6 millions pour établir une autre installation d'approvisionnement en eau potable pour la ville de Portage-La-Prairie. Il faudra de même consentir des dépenses additionnelles chaque année pour le fonctionnement de cette installation.

Les travaux se poursuivent au chantier du projet de dérivation Garrison, mais nous n'en connaissons pas l'échéancier et n'avons aucune idée du moment où ils auront des répercussions sur les eaux canadiennes. Les Américains continuent à faire des excavations et nous, à poser des questions, mais nous n'obtenons que des réponses évasives.

La CMI en est arrivée à la conclusion que le projet de dérivation Garrison, tel qu'il est conçu à présent aurait des répercussions fâcheuses sur l'utilisation de l'eau au Canada qui se feront surtout sentir aux plans du débit d'eau, de la qualité de l'eau et des ressources biologiques du Manitoba. La Commission a également reconnu qu'il en résulterait d'éventuels avantages, mais nous ignorons lesquels. Ils n'ont pas été décrits. Les modifications proposées au projet de dérivation Garrison dans le but d'atténuer ou de supprimer certaines de ses répercussions négatives ont un caractère pratique. Les mesures qui pourraient être prises au Canada pour atténuer ces répercussions négatives ont un caractère pratique. Les mesures qui pourraient être prises au Canada pour atténuer ces répercussions négatives ont un caractère pratique. Les mesures qui pourraient être prises au Canada pour atténuer ces répercussions négatives ont un caractère pratique. Alors que les travaux se poursuivent, la CMI nous dit qu'il faut faire de nouvelles études. C'est pourquoi je demande encore une fois au premier ministre de nous promettre fermement d'en discuter à nouveau avec le président des États-Unis la semaine prochaine.

[Français]

**M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le président, le 25 janvier 1977, à l'ajournement, j'avais l'occasion de répondre à une question posée par l'honorable député de Selkirk (M. Whiteway) au sujet du même problème, la dérivation de la rivière Garrison. Cependant, l'aspect du problème concernait plutôt la date de présentation du rapport de la Commission mixte internationale, et la possibilité d'un moratoire à la construction.

Au sujet de la suggestion de l'honorable député . . .

[Traduction]

Encore une fois, j'aimerais préciser tout de suite que le rapport publié le 11 janvier et dont il a été question à la Chambre n'est pas celui qu'a remis la CMI aux gouvernements au sujet du projet de dérivation Garrison. Il s'agit en fait du rapport remis à la CMI par la commission d'étude sur le projet international de dérivation Garrison. La Commission mixte internationale est en train d'étudier le rapport qui fera l'objet d'audiences publiques, au mois de mars, au Manitoba et au Dakota du Nord. La CMI doit remettre son propre rapport aux deux gouvernements en juin 1977.

Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) a dit que le premier ministre (M. Trudeau) devrait discuter avec le président Carter en vue de créer un fond de fiducie de 50 millions de dollars qui permettra d'apporter les modifications

[M. McKenzie.]

nécessaires au projet et également d'établir un calendrier de travail pour ces changements. Une telle initiative irait à l'encontre des intérêts du Canada. Cela reviendrait à anticiper sur les conclusions auxquelles en arrivera le gouvernement canadien à l'égard des recommandations de la commission, et de celles que la CMI fera par la suite aux deux gouvernements. En effet, cela reviendrait à dire que si les recommandations concernant les modifications à apporter au projet et entraînant des dépenses de 57 millions de dollars étaient appliquées, le projet de dérivation Garrison semblerait acceptable au Canada. Ni la CMI ni le gouvernement canadien n'ont pris de décision jusqu'ici sur les recommandations de la commission d'étude. Le gouvernement n'a donc pas l'intention d'entreprendre de négociations précises avec le gouvernement américain avant que les deux gouvernements n'aient reçu les rapports et les recommandations de la CMI et n'aient eu l'occasion de les examiner à fond.

Enfin, j'aimerais rétablir les faits, car le député de Winnipeg-Sud-Centre a donné l'impression que les États-Unis ont commencé les travaux sur les tronçons du canal Lonetree et Velva. Lors d'audiences législatives tenues au Nord-Dakota le 27 janvier dernier, au sujet d'une résolution concernant le projet Garrison, M. W. Jamison, directeur du projet, a bien insisté sur le fait qu'aucun contrat de construction pour le réservoir Lonetree ne serait accordé tant que le Département d'État n'aurait pas répondu à la note diplomatique canadienne du 12 octobre. Quand au canal Velva, les travaux ne doivent pas commencer avant 1982.

[Français]

Je peux assurer l'honorable député que ce problème sera soulevé par le premier ministre lors de sa visite au président Carter, et que le premier ministre aura amplement l'occasion d'informer complètement le président sur les craintes du Canada au sujet du projet.

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE—LE DÉPLACEMENT DU RÉGIMENT AÉROPORTÉ—DEMANDE D'EXPOSÉ DES MOTIFS PAR LE MINISTRE À EDMONTON

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai posé cette question au ministre de la Défense nationale (M. Danson) parce que, en tant que député d'Edmonton, je suis très troublé. J'ai dénoncé le manque d'information, la réticence du ministre sans compter le refus absolu du chef de l'état-major de la Défense de discuter du déplacement du Régiment canadien aéroporté dont le centre d'entraînement est situé à Edmonton, vers d'autres régions du centre du Canada.

Je désire aussi parler au nom de mon collègue, le député de Pembina (M. Elzinga), dont la circonscription comprend la base des Forces canadiennes de Namao où sont situés les services aériens de même que le centre de parachutage Buxton ainsi que les baraquements de Griesbach et autres installations connexes. A l'heure actuelle, ces installations sont situées dans Edmonton-Ouest mais il est prévu qu'une bonne partie de cette circonscription sera annexée à celle de mon collègue, le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski), qui représentera également Edmonton-Nord.